

**« JE NE SUIS PAS FRANCOPHONE ! JE SUIS SÉNÉGALAIS »  
DE QUOI « FRANCOPHONE » EST-IL DONC LE NOM  
ET « FRANCOPHONIE » LE DÉNOMINATEUR COMMUN ?**

**Marie-Laure Tending**

Université du Maine

EA 2661 – CREN-Le Mans / EA 4428 – DYNADIV

Moncton, un après-midi glacial au plein cœur de l'hiver canadien à peine adouci par la luminosité cristalline qui émane du ciel d'un bleu immaculé, mais qui, pour brillante qu'elle soit, ne dégage pas une once de chaleur. Ce paysage hivernal engoncé dans l'épais manteau neigeux qui a pris possession des lieux depuis cinq mois déjà, ne laisse poindre du sol qu'un long ruban de bitume grisâtre flanqué de chaque côté de deux tout aussi longs monticules de neige hauts de cinquante centimètres au moins, entre lesquels quelques rares piétons se risquant à braver cette patinoire à ciel ouvert, entreprennent prudemment de se frayer un chemin. Bien au chaud dans l'immeuble cosu abritant les bureaux de l'entreprise qui emploie Moussa, il me rapporte, le visage empreint d'une gravité énigmatique comme s'il la revivait à l'instant présent, cette anecdote particulière : marquante pour lui. Une de celles que toute personne ayant vécu une expérience de migration a en stock parmi les mille et une petites histoires qui émaillent son parcours comme autant de points d'interrogations nouant au hasard des rencontres les fils tortueux de son identité en construction permanente.

« « Ah t'es francophone ? » Je disais : « non je ne suis pas francophone ! » Je veux dire, j'ai une identité. Je suis sénégalais, ma mère est wolofé, mon père est toucouleur. Le français n'est pas ma langue maternelle. Le français je l'ai appris à l'école. Et puis là je commençais à me poser des questions. [...] Est-ce que identitairement je peux me définir aussi en tant que francophone ? Pourquoi les gens me voient et ils m'identifient comme un francophone ? » (Moussa)

Cette anecdote, sa petite histoire à lui, c'est celle d'un jeune homme, fleurant à peine la quarantaine – que ne laissait d'ailleurs pas deviner sa frêle silhouette évoquant discrètement celles des fiers guerriers toucouleurs<sup>1</sup> – qui, ayant quitté son Sénégal natal pour poursuivre des études supérieures au Canada, se voit identifié dans ce cadre particulier, de prime abord, comme *francophone*.

Son anecdote, sa petite histoire qu'il me rapporte et qui prend un sens tout particulier dans le cadre de cette contribution, c'est donc celle d'un étonnement. L'étonnement que provoque l'incongruité d'un rapprochement pour lui improbable, saugrenu : celui de son identité auto-perçue, auto-définie (Sénégalais, fils d'une mère wolofé et d'un père toucouleur) et celle, étrange, d'une « francophonie » assignée de l'extérieur comme une cinquième roue de carrosse. Une identité hétéro-perçue, hétéro-définie, alors même que « le français n'est pas sa langue maternelle » ; il l'a juste « appris à l'école ». Histoire d'un étonnement faisant émerger dans le même temps un questionnement : mais pourquoi donc le croit-on

---

<sup>1</sup> Groupe ethnique sénégalais, proche culturellement de celui des Peuls.

francophone ? Et questionnement qui, par son inscription soudaine – au regard d'un parcours de vie tout de même bien entamé – dans un *ici* et *maintenant* de la migration, ne peut que renvoyer à un *avant* et *là-bas* de la société d'origine.

C'est précisément dans cette jonction spatio-temporelle que se fonde une partie essentielle du propos de cet article. L'Afrique noire francophone dont Moussa est originaire et qui ferait que « les gens [le] voient et [l']identifient comme un francophone » (même si pour lui cette association de cause à effet ne va pas forcément de soi) n'a certes pas toujours été « francophone » ; et l'Acadie du Nouveau-Brunswick, espace sociolinguistique au sein duquel prend place son questionnement identitaire, procède également de processus sociohistoriques particuliers. Le peuple français a beaucoup voyagé *avec sa langue en poche* (Forlot, 2008) et, de ses déplacements par monts et vallées et par-delà les océans, résulte en effet l'expansion du français hors des frontières hexagonales et le développement de cet espace sociolinguistique complexe et à dimensions variables que l'on a nommé francophonie. Celle-ci fait l'objet depuis quelques années d'un regain d'intérêt, sous l'impulsion de nouveaux questionnements, souligné notamment par la tenue d'événements scientifiques et la publication d'ouvrages mettant en avant le caractère pluriel – et non plus homogène, comme cela a longtemps été le cas dans les perceptions et constructions théoriques – des espaces qui la constituent et des pratiques sociolinguistiques auxquelles elle réfère<sup>2</sup>. Mais à quoi et à qui sert cette francophonie ? Pour qui et comment est-elle encore signifiante ? Que et qui désigne-t-elle, sous quel(s) dénominateur(s) commun(s) ?

Je m'appuierai, pour apporter des éléments de réponse à ce questionnement spécifique, sur la recherche que j'ai menée dans le cadre de ma thèse de doctorat (Tending, 2014) qui interroge les constructions identitaires de migrants africains plurilingues dont les parcours de vie s'inscrivent dans les espaces francophones pluriels et diversitaires que constituent l'Afrique noire (dite francophone), la France (hexagonale) et l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Cette recherche s'inscrit dans une perspective qualitative herméneutique accordant une place primordiale aux expériences des personnes et à l'historicité des processus et des phénomènes sociaux innervant ces expériences. Seront ainsi examinés une série de portraits de quelques-unes des personnes rencontrées, avec une mise en évidence, sur la base de l'exploration de leurs histoires langagières, de leurs rapports évolutifs construits au français et des reconfigurations identitaires engendrées par la mobilité et la confrontation à des environnements sociolinguistiques et socioculturels autres que ceux qui les ont institués en tant qu'individus-locuteurs.

---

<sup>2</sup> Cf. « Le français et la construction discursive du concept de « francophonie » dans l'espace Francophone », Colloque international à plusieurs volets, organisé par le CRLA de l'Université de Moncton, l'Université de Nantes & la plateforme GRAMM-R (Nantes, avril 2012 et Moncton, octobre 2012). Cf. également, Castellotti, V., 2013, *Le(s) français dans la mondialisation*, Fernelmont, E.M.E., Arrighi, L. & Boudreau, A., 2016, *Langue et légitimation. La construction discursive du locuteur francophone*, Presses de l'Université de Laval, ou encore, Leger, T. & Ngafomo, J.H., 2016, *Nouveaux discours de la francophonie à l'heure des grands défis mondiaux*, Paris, L'Harmattan, Préface de Louis Hébert.

## 1. Fragments socio-historiques : histoires contrastées et situées de réceptions du français

Intéressons-nous, dans un premier temps, aux principaux éléments socio-historiques liés à l'introduction du français en Afrique noire et à son implantation au Canada<sup>3</sup>. Cette dimension socio-historique constitue en effet une entrée pertinente, d'un point de vue heuristique, pour éclairer de façon contrastive la situation du français dans ces contrées ainsi que la dynamique complexe des positionnements identitaires qui s'y jouent et que j'évoquerai dans la seconde partie de cet article.

### 1.1 Importation du français dans le Nouveau-Monde : querelle d'implantation, cohabitation inégalitaire et minorisation des Acadiens

L'explorateur italien Giovanni de Verrazano, dûment mandaté par le roi de France, François 1er, accosta en 1524 sur les terres nord-américaines (vers Terre-Neuve) qu'il rebaptisa « Arcadie ». Du côté du fleuve Saint Laurent, les premiers colons, avec à leur tête Samuel de Champlain, arrivés en 1604 nommèrent cet endroit (le Québec actuel) « Nouvelle France ». La France, dans ses velléités colonisatrices, a cependant eu maille à partir avec la couronne britannique, non moins expansionniste, et de plus victorieuse avec le traité d'Utrecht de 1713 faisant suite à d'incessants conflits franco-britanniques pour la conquête de cette partie du Nouveau-Monde. La défaite française eut pour conséquence – déterminante dans l'histoire des Acadiens – la déportation massive de 1755 à 1763 des descendants des premiers colons français qui refusèrent de prêter allégeance à la couronne britannique. Ils se retrouvèrent ainsi dispersés aux quatre coins du globe, acheminés par vagues successives vers la Nouvelle-Angleterre (du Massachusetts à la Géorgie), la Nouvelle-France, la France, la Louisiane, les Antilles et même l'Angleterre<sup>4</sup>. Cet événement tragique connu sous le nom de « Grand Dérangement » est devenu, par une forme particulière de résilience, un mythe fondateur. Celui-ci prend appui sur un certain nombre de récits du retour vers la terre promise comme *Pélagie la charrette*

---

<sup>3</sup> Je parle « d'introduction » du français pour l'Afrique et d'implantation pour le Canada, dans la mesure où, dans un cas il s'agit d'une langue étrangère introduite au sein des communautés africaines parmi d'autres langues locales et dans l'autre, d'une langue qui s'est implantée sur les terres d'Amérique du Nord en même temps que ceux qui la parlaient. Du point de vue respectif des communautés africaines et francophones canadiennes : l'introduction résulte de l'action extérieure d'une communauté imposant sa langue à une autre, tandis que l'implantation résulte de l'action d'une seule et même communauté voyageant et s'installant sur des terres colonisées, avec sa langue. Un débat existe toutefois chez les historiens linguistes au sujet de la langue que parlaient les colons français à leur arrivée en Nouvelle-France (voir Poirier, 1994 à ce sujet).

<sup>4</sup> Pour un exposé plus détaillé de cette histoire, voir la thèse d'Isabelle Violette (2010). Elle en propose une lecture intéressante et pertinente pour la compréhension de la situation socio-linguistique actuelle de l'Acadie en général et de l'Acadie du Nouveau-Brunswick plus particulièrement. Voir aussi : Cazaux (1992) ; Daigle, (1993) ; Griffiths (1997) ; Landry & Lang (2001) ou Roy (1981) pour citer quelques ouvrages ; et également quelques références en ligne : le site du GRHESUM (Groupe de recherche en histoire économique et sociale de l'Université de Moncton) ; ou encore celui créé par Daniel Robichaud, *Cyber-Acadie, l'Histoire acadienne au bout des doigts*.

d'Antonine Maillet, ou d'autres, évoquant le périple de la déportation comme *L'Évangéline* d'Henry-Wadsworth Longfellow. Ce poème, publié en 1847, évoque l'histoire d'une « jeune fille, Évangéline Bellefontaine, et de son amant, Gabriel Lajeunesse, auquel elle est fiancée, qui sont cruellement séparés l'un de l'autre lors de la déportation de Grand Pré (Nouvelle-Ecosse) en 1755 »<sup>5</sup>. Érigé en véritable mythe identitaire, il a contribué à faire du Grand Dérangement l'un des plus importants piliers de l'identité collective acadienne. Seraient notamment « véritablement acadiennes » les familles dont les ancêtres ont subi ce Grand Dérangement<sup>6</sup>. Cette histoire demeure en effet jusqu'aujourd'hui, très prégnante dans les consciences, car la référence à ce passé traumatique sert assez souvent de point de départ à des éléments d'explication de spécificités culturelles acadiennes et d'explication de soi, comme le soulignent Annette Boudreau et Lise Dubois :

« On ne peut nier les marques indélébiles des déportations non seulement sur l'évolution de l'Acadie, mais aussi sur l'imaginaire de toute une collectivité. En effet, dans les entretiens que nous avons réalisés, les déportations, dont le nom populaire en Acadie est le Grand Dérangement, servent souvent de point de départ à toute explication de soi et de son appartenance. L'événement tragique agit véritablement comme l'élément fédérateur qui traverse la quasi-totalité de l'ensemble discursif acadien. » (2003 : 94)

Un des éléments contextuels les plus importants à retenir pour la suite de cette réflexion réside ainsi dans le rôle fondateur des Anglais dans la construction de cet imaginaire collectif acadien. Celui-ci prend essentiellement sa source dans l'instauration de rapports de forces inégalitaires à la fois socio-économiques, géopolitiques et linguistiques défavorables à la communauté acadienne qui fut dispersée durant la déportation, puis disséminée sur les côtes maritimes au moment du retour. Émile Lauvrière<sup>7</sup> détaille en effet de façon très minutieuse ce qu'il désigne comme « la systématique perpétration du crime acadien » et « les multiples malheurs qui en résultèrent ». Il se fait tout de même, à l'occasion, bien volontiers l'écho des « jugements rendus par certains Anglais équitables, dont [il apprécie] hautement les sentiments », pour mieux souligner par contraste le caractère tout aussi hautement condamnable de ces terribles actes. Il rapporte notamment à ce propos « ce que dit un juge néo-écossais de cette “épouvantable affaire” du grand “Grand Dérangement” » :

« La somme de misère causée par cet événement fut incalculable, déclare le juge néo-écossais Savary ; c'est l'un des plus poignants tableaux de la souffrance humaine. Des gens paisibles et prospères, qui, ardemment attachés à leur religion, vivaient dans l'abondance, sinon dans l'opulence, sont soudain arrachés à leurs foyers par la violence militaire ; leurs terres sont confisquées ; leurs maisons pillées et brûlées ;

<sup>5</sup> Cf., *Cyber-Acadie (op. cit.)*.

<sup>6</sup> Il est intéressant de noter sur ce point une certaine tension représentationnelle entre, d'une part, une perception de l'identité collective acadienne essentiellement rattachée à cet événement. Et d'autre part, une tendance de plus en plus marquée, non pas nécessairement de distanciation, mais tout du moins de glissement d'un point de gravité se détachant quelque peu de la référence à ce passé historique pour tendre vers une posture identitaire conçue de manière plus inclusive.

<sup>7</sup> Auteur de *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, œuvre monumentale publiée en 1922 et résumée plusieurs années après, suite à son succès, dans la *Brève histoire tragique du peuple acadien. Son Martyr et sa Résurrection (1604-1947)*.

leurs églises détruites, après avoir été profanées ; ils sont entassés à bord de navires nullement appropriés à cet usage et pourvus d'insuffisantes provisions ; il n'y a nul confort pour les vieillards ni pour les malades ; des maris sont séparés de leurs femmes ; des pères et des mères, de leurs enfants ; des amis, de leurs amis ; par un temps inclément, à la fin d'un automne septentrional et au début de l'hiver, ils sont emmenés dans le dénuement et dans l'exil en captifs chez un peuple d'une autre religion, ignorant leur langue, ayant pour eux une aversion nationale et superstitieuse [...] ; tout languissants, en proie à la nostalgie, ils meurent en grand nombre, désespérés ; enfin, les misérables survivants dirigent leurs pas fatigués vers leur patrie désolée où ils espèrent finir leurs jours en paix ; ils n'y trouvent que l'oppressur hostile installé à leurs foyers reconstitués. » (Lauvrière, 1947 : 108)

Ainsi « dépossédés et chassés des terres fertiles qu'ils avaient apprivoisées »<sup>8</sup>, les Acadiens ont en effet connu après cet épisode de la Déportation une période de cohabitation problématique avec les anglophones. Ces derniers jouissaient d'un statut politique, économique et social plus élevé que les francophones puisqu'ils tenaient entre leurs mains les principales rênes du système politique et économique des colonies. Le tout accompagné d'un processus de minorisation linguistique allant de pair avec la minorisation socio-économique résultant de cette dépossession. Et minorisation qui devient, en plus de son fondement structurel, également symbolique (forme de dépossession identitaire passant par l'assimilation linguistique). Mais au-delà de la tragédie qu'a constituée la Déportation du peuple acadien avec les désastreuses conséquences qui s'en suivirent, ce qui retient le plus l'attention, c'est la portée symbolique que revêt encore aujourd'hui cet événement historique dans l'imaginaire collectif, en tant que fondement d'une identité et d'une nation renée de ses cendres. Plusieurs siècles après ces événements, la situation socio-économique des francophones s'est largement améliorée. Néanmoins, la domination symbolique de l'anglais sur le français perdure encore. Un exemple patent de ce rapport inégalitaire, profondément ancré dans les représentations et imaginaires, se traduit dans cette convention sociale, implicite, considérant qu'au Canada « c'est impoli de parler français devant un anglophone » (Heller, 2002 : 28).

Le parallèle s'avère assez facile, au regard de ce qui vient d'être présenté, entre le passé traumatique des Acadiens et l'histoire des Africains ayant subi tour à tour, dans des temporalités différentes, la Traite négrière, l'impérialisme puis la colonisation. Cette mise en regard particulière prend tout son sens dans la verbalisation effectuée par les personnes rencontrées dans le cadre de mes enquêtes d'un certain sentiment de proximité, pour ne pas dire d'empathie, à l'égard de ce qu'ont vécu les Acadiens au moment de la Déportation. Sentiment qui s'étend également à ce que les membres de cette communauté continuent de vivre aujourd'hui et au quotidien, en tant que francophones minoritaires. Nous verrons dans la seconde partie de cet article que c'est précisément ce statut de francophones minoritaires démographiquement parlant, mais surtout minorisés sur le plan symbolique, qui induit un sentiment de proximité existentielle, et contribue à impulser un choix conscientisé (ou non) d'intégration à la communauté francophone acadienne. Ce qui se traduit toutefois de manière très diverse pour les différentes figures que j'évoquerai *infra*, quant au processus d'identification à la catégorie « francophone », telle que

---

<sup>8</sup> Daniel L. Robichaud (*Cyber-Acadie, op.cit.*).

signifiante pour eux dans ce contexte, et au regard de l'arrière-plan socio-historique dont ils sont eux-mêmes tissés.

## **1.2 Introduction du français en Afrique noire et germes linguistiques d'un rapport de domination historiquement pérenne**

L'Afrique noire francophone, constituée des anciennes colonies belges et françaises, comprend près d'une vingtaine de pays présentant des situations sociolinguistiques diverses mais caractérisées par un trait commun essentiel : les dirigeants de ces pays, au lendemain des indépendances, ont pratiquement tous opté pour le français – « par commodité et sans réelle analyse » (Amédégato, 2013 : 73) – comme langue officielle ou co-officielle. Il y remplit à ce titre jusqu'à présent, les fonctions de langue d'enseignement, de diffusion des médias, de fonctionnement de l'administration publique, de l'armée, de la justice, du gouvernement, etc. De plus, et en conséquence :

« il n'y est pratiquement jamais l'idiome d'un groupe et n'y assume que fort inégalement le rôle de "lingua franca" entre communautés de langues maternelles différentes. Il s'agit là, bien évidemment, d'un héritage direct de la colonisation » (Manessy, 1994 : 18).

La partie initiale de ce propos mérite aujourd'hui d'être quelque peu nuancée en ce qui concerne les configurations sociolinguistiques en zones urbaines où le français, selon les pays et les situations sociolinguistiques qui les caractérisent, joue parfois le rôle de véhiculaire entre membres de communautés linguistiques différentes. Mais la situation du français, langue officielle ou co-officielle dans la presque totalité des anciennes colonies belges et françaises en Afrique noire, constitue bel et bien, comme le souligne Gabriel Manessy, « un héritage direct de la colonisation » (*op. cit.*). Ce legs de la colonisation, désormais partie intégrante du patrimoine linguistique et culturel des anciennes colonies, participe pleinement à la construction des représentations et imaginaires linguistiques qui sont attachées à la langue française en Afrique et influencent les attitudes et les positionnements identitaires de ses locuteurs, quotidiens ou occasionnels.

### **1.1.1 Les prémices de la domination**

Les premiers contacts entre l'Europe et le continent noir auraient débuté avec le cabotage des marins explorateurs sur les côtes de l'Ouest Africain initiés dès le XV<sup>e</sup> siècle, puis poursuivis avec la Traite négrière jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais ces contacts se sont dans un premier temps limités à l'implantation de bases fortifiées et de comptoirs en des points stratégiques. Louis-Jean Calvet (2010 : 12) voit dans ces premiers contacts, les prémisses du rapport de force qui sera instauré, à travers le processus de nomination des contrées accostées :

« Apparaît ici le droit de nommer l'autre : de la même façon que des parents choisissent le prénom de leurs enfants, les premiers navigateurs européens atteignant les côtes africaines décidaient du nom d'un fleuve, d'un territoire, plus tard d'un État et donc d'une population. (Calvet, 2010 : 13).

Sur ce point, les explorateurs qui ont accosté sur les rives du continent noir ne se distinguent guère de ceux partis à la conquête du Nouveau-Monde. De même

que le fleuve Wuri, s'est vu rebaptisé « Rios dos Camerões »<sup>9</sup> parce qu'il était plein de crevettes ; de même, le lieu-dit « Port-au-Mouton », à l'est de la Nouvelle-Ecosse, s'est-il vu nommé ainsi parce qu'un mouton y était tombé à l'eau. Et comme le souligne fort à propos L.-J. Calvet, si l'un des plus célèbres explorateurs que l'histoire a fait entrer dans la postérité était arrivé aux abords de la côte brésilienne la veille du 1<sup>er</sup> janvier 1502 et non ce jour même, à un jour près, l'actuelle plus grande ville de ce pays eût porté le nom de « fleuve de Décembre » ! Dans cette « fureur baptismale » (Calvet, 2010 :10) qui semble saisir les explorateurs européens, ces derniers, du haut de leur sereine légitimité, ne semblent guère « se demander si les indigènes, Caribes ou Arawaks, [Micmacs ou Pygmées], n'avaient pas déjà nommé leur environnement » (*ibid.*).

« Tout commence donc par une nomination des lieux qui apparaît comme la traduction toponymique d'un rapport de force » (Calvet, 2010 : 12).

Ce rapport de force, situé du côté du Nouveau-Monde dans le camp des colons (et donc au détriment des autochtones), fera basculer une partie de ces colons (les Français) de l'autre côté de la barrière, à la faveur de la suite de l'histoire qui s'écrira sur ces terres. Il demeure pour ce qui est de l'Afrique, et toutes époques confondues depuis le début de cette histoire, indéniablement dans le camp de l'explorateur, esclavagiste, colonisateur... Le tracé arbitraire (vu du côté africain) des frontières des colonies et des futurs pays, découlant du partage de l'Afrique entre les puissances coloniales, s'inscrit dans la continuité des prémisses de ce rapport de force inscrit dans le droit de nommer l'autre, sa terre, son environnement. Et au bout du compte, de le redéfinir de façon exogène et avec des conséquences parfois dramatiques.

« C'est ainsi qu'aujourd'hui des membres de l'ethnie fang sont, d'un côté d'une frontière des Camerounais, et de l'autre des Gabonais. Ou que des Baoulés, des Malinkés, des Sénoufos sont tous des Ivoiriens. C'est sur cette toile de fond toponymique, sur cette cartographie précoloniale, que va se dérouler l'introduction du français en Afrique. » (Calvet, 2010 : 13).

### **1.2.2 Entrée en scène de la langue, instrument colonial et politique de la « table rase »**

C'est sur les terres sénégalaises, à Saint-Louis, que fut fondée au début du processus de colonisation française, la toute première école occidentale en Afrique, par l'instituteur Jean Dard. Celui-ci est entré dans la postérité de l'histoire de l'enseignement par la création de ce qui sera nommé « école wolof française ». Jean Dard avait suggéré au moment de sa nomination en 1816 que le wolof devienne une langue d'enseignement scolaire. Il justifiera sa proposition par le fait que l'usage exclusif du français rendait difficile l'enseignement qui était destiné à des enfants dont la langue de tous les jours était le wolof. Cependant, même si « l'école wolof française » fut bien accueillie à ses débuts, au point que Jean F. Roger, gouverneur du Sénégal de 1822 à 1827, demanda que l'on imprime des ouvrages sur le wolof, rédigés par Jean Dard, celle-ci ne tarda pas à s'attirer les foudres de ses détracteurs. L'opposition radicale à l'expérience de Jean Dard sera notamment incarnée par

<sup>9</sup> « Forme qui donnera en allemand Kamerun, puis en anglais Cameroon et en français Cameroun » (Calvet, 2010 : 12).

l'enseignement congréganiste qui ne tolérait pas l'utilisation des langues locales à l'école. Les missionnaires ont instauré l'internat pour tous les élèves afin de les couper des influences du milieu wolof. Avec l'introduction du wolof à l'école, les antagonistes de Jean Dard craignaient en réalité l'abandon de l'enseignement du français, ce qui n'était pas envisageable dans ce contexte particulier, car leur « programme d'expansion politico-économique » (Makouta-Mboukou, 1973 : 19) s'en serait trouvé compromis. En effet, les colons devaient former des « auxiliaires » parlant certes wolof si possible, mais surtout français, afin de posséder les compétences linguistiques et pratiques nécessaires à la réalisation de ce programme fort peu altruiste dans ses visées premières. Jean Suret-Canale souligne à ce propos que

« L'appareil d'exploitation économique, d'oppression administrative et politique, ne peut fonctionner sans un minimum de cadres subalternes autochtones, courroies de transmission et agents d'exécution entre l'« encadrement » européen et les masses. Avec l'extension de l'économie de traite, avec le progrès de la technique – si lent soit-il à se manifester – avec le perfectionnement (ou l'alourdissement) de la machine administrative, la colonisation est obligée de former de tels cadres en nombre croissant » (Suret-Canale, 1962 : 474).

L'écrivain Amadou Hampâté Bâ relève, lui aussi, dans sa description biographiée de la vie de toute une classe d'âge sous l'époque coloniale, le caractère avant tout intéressé et donc instrumental de l'enseignement du français devant prioritairement servir les intérêts du colon.

« Une entreprise de colonisation n'est jamais une entreprise philanthropique, sinon en paroles. L'un des buts de toute colonisation, sous quelques cieux et en quelque époque que ce soit, a toujours été de commencer par défricher le terrain conquis, car on ne sème bien ni dans un terrain planté, ni dans la jachère. Il faut d'abord arracher des esprits, comme de mauvaises herbes, les valeurs, coutumes et cultures, locales pour pouvoir y semer à leur place les valeurs, les coutumes et la culture du colonisateur, considérées comme supérieures et seules valables. Et quel meilleur moyen d'y parvenir que l'école ? » (Hampâté Bâ, 1991 : 382)

La poursuite de l'imposition du français en Afrique au travers de l'enseignement colonial, tant administratif que confessionnel, prendra ainsi résolument, au Sénégal comme dans toutes les colonies françaises, la voie de la méthode directe assimilationniste. De ce passage d'une stratégie d'enseignement prenant en compte l'existence des langues des Africains (représenté par « l'épisode Dard »), à une politique très clairement assimilationniste, émerge, en fin de compte, une ligne directrice très claire de l'idéologie coloniale. Celle-ci oscille entre nécessité de l'instruction des indigènes et « risques » de cette instruction dont le but premier n'est en aucun cas l'émancipation de ceux qui la reçoivent. Cette ligne idéologique est minutieusement décortiquée – et dans des termes sans concession – par Suret-Canale :

« Pour la colonisation, l'instruction est un mal nécessaire. On s'efforcera donc de limiter sa diffusion au minimum strictement indispensable, en quantité comme en qualité. Et, puisqu'on ne peut se passer de l'enseignement, on cherchera à l'utiliser au mieux des intérêts de la colonisation. La dépersonnalisation culturelle entre ici dans les moyens de cette politique. On donnera à ces agents subalternes une formation purement française, on les convaincra de la supériorité exclusive de cette culture européenne dont ils ont le privilège d'obtenir quelques miettes, et on leur inculquera qu'elle les place bien au-dessus de leurs frères restés « sauvages », « incultes ». En

même temps on s'efforcera de les modeler suivant les règles du « bon esprit » : ils doivent reconnaître la supériorité du blanc, de sa civilisation qui les a sauvés de la cruauté sanguinaire des « roitelets barbares », lui vouer respect, reconnaissance et surtout obéissance. S'ils sont autorisés à marquer la distance qui les sépare de la vile multitude, ils sont expressément invités à ne pas oublier celle qui les sépare des maîtres européens : on leur rappelle qu'on ne peut, en quelques années, s'élever au niveau d'une civilisation millénaire. » (1962 : 474-475)

Bien des décennies plus tard, les marques (ou devrais-je plutôt dire « stigmates » au regard ce qui précède ?) de ce passé colonial, transparaissent de la façon la plus visible (et en un sens à la fois paradoxal et compréhensible), à travers l'adoption du français comme langue officielle dans la quasi-totalité des anciennes colonies. Avec, en prime de cet héritage, le statut particulier d'une langue qui représente dans la plupart des cas un des principaux vecteurs de la réussite sociale et demeure l'apanage des élites.

La mise en regard située des processus respectifs d'introduction et d'implantation du français en Afrique noire et en Acadie du Nouveau-Brunswick positionne ainsi le français (au vu des situations sociolinguistiques particulières de contacts de langues inégalitaires générées par ce processus) dans des statuts divergents avec des rapports de force inversés :

- *langue étrangère importée* en Afrique, minoritaire en termes de locuteurs mais dominante sur le plan des valeurs qui lui sont socialement conférées ;
- *langue identitaire transportée* en Acadie, également minoritaire d'un point de vue statistique, mais minorée face à l'anglais.

Les espaces francophones prennent en effet *sens* et consistance au regard des *expériences* qui s'y construisent, avec notamment, pour celles qui seront ici évoquées, un sentiment d'identité francophone non donné d'avance et apparaissant même comme résolument contingent, au regard des dynamiques de positionnements identitaires fluides et labiles des personnes, particulièrement celles qui sont inscrites dans un parcours de mobilité.

## **2. Fragments expérientiels : entrelacs d'histoires langagières, de constructions identitaires et de rapports complexes au français**

Le fil directeur qui sous-tend cette réflexion repose en effet, comme déjà évoqué, sur l'historicisation des parcours et des expériences, tant individuelles que collectives, en tant que mode privilégié et fondamental de construction de sens, en référence à la notion gadamérienne des « *effets* de l'histoire »<sup>10</sup>. Les fragments expérientiels qui vont suivre, ainsi que les divers positionnements identitaires qui s'y donnent à voir, peuvent ainsi être lus comme la traduction d'un processus herméneutique de (ré)interprétation de l'histoire : celle dont les personnes interrogées

---

<sup>10</sup> Notion heideggérienne reprise par Gadamer (1976) de « travail de l'histoire » ou *Wirkungsgeschichte*, littéralement : *Wirkungen* (effets) et *Geschichte* (histoire). Ce « travail de l'histoire » relève à la fois du processus et du résultat. Processus qui lie un phénomène constaté à des origines historiques dont on ne soupçonne parfois plus la prégnance. Et résultat de ce processus rendant « évident » un état de fait dont on ne sait plus (par l'écart temporel notamment mais pas uniquement) quel(s) processus a/ont conduit à sa construction.

héritent collectivement en tant que ressortissants de pays d'Afrique noire *devenue* francophone, du fait de cette histoire ; et celle, *autrement francophone*, de la société acadienne dans laquelle elles s'inscrivent et se projettent rétrospectivement.

### 2.1 Véronique<sup>11</sup> ou le « rachat » français...

Considérons tout d'abord l'expérience de Véronique, enseignante-chercheuse à l'Université de Moncton où elle vit depuis 2007, mais arrivée au Canada vingt-cinq ans auparavant (en 1982), pour y effectuer ses études supérieures. Son expérience représente en effet un des cas emblématiques de reconfiguration identitaire liée au processus migratoire, dont j'ai pu rendre compte dans ma thèse, et que Véronique traduit en substance en ces termes :

« Quand tu subis la colonisation et que tu arrives dans une province, et que tu vois que les gens se battent pour leur identité, pour leur autonomie, pour leur indépendance, parce que toi tu voudrais avoir ton indépendance et couper ce cordon ombilical avec la France, tu te mets de leur côté ! » (Véronique)

Prendre la mesure de ces mots nécessite de remonter le fil biographique de Véronique, depuis sa société d'origine où elle s'est construite et a commencé à façonner ses relations aux *autres-en-langue(s)*<sup>12</sup>, jusqu'à son entrée en migration. Née au Togo, dans les années cinquante, Véronique a grandi dans un environnement sociolinguistique à dominance Mina. Elle n'a appris le français qu'au moment de sa scolarisation qu'elle a effectuée dans une école privée catholique dirigée par des religieuses françaises. Véronique décrit dans un premier temps son rapport au français comme étant un rapport « d'amertume », lié à la façon dont cette langue leur a été imposée et enseignée à l'école, avec la pratique du « symbole »<sup>13</sup> punissant l'utilisation des langues locales. Ce qui provoqua en elle une forme de révolte contre le français, symbole de la colonisation et de ses « atrocités » :

**Véronique :** Moi je suis allée à l'école des bonnes sœurs françaises. Et quand j'étais à l'école, tu n'avais même pas le droit de t'exprimer dans ta langue ! Si tu t'exprimais dans ta langue tu avais un signal ! C'était une punition<sup>14</sup> ! Tu vois, donc moi à un moment donné, j'étais révoltée contre le fait français ; contre les Français ! Vois-tu ? [...] C'est une rébellion contre les colonisateurs et c'est en ce moment que j'ai appris comment on a été colonisé, vois-tu ? J'ai appris les atrocités, ça m'a révolté ! Et puis honnêtement le français je n'aimais pas ! Je n'aimais pas parler le français ! Depuis le secondaire.

<sup>11</sup> Les personnes interrogées dans le cadre de la recherche sous-tendant cette réflexion sont désignées par un prénom, plutôt que par une abréviation ou formulation impersonnelle. Et ces prénoms ont été choisis en cohérence avec l'origine judéo-chrétienne, musulmane, ou de tradition africaine des véritables prénoms de celles-ci, afin de mieux redonner chair à leurs personnages et aux parcours migratoires qu'ils incarnent.

<sup>12</sup> Debono (2010 : 523), s'inspirant du juriste-comparatiste Pierre Legrand (2006) qui évoque les « autres-en-droit ».

<sup>13</sup> Pratique répandue en France durant le processus de quasi éradication des langues régionales accompagnant le processus de francisation par l'éducation scolaire obligatoire, qui a donc été exportée dans les colonies africaines.

<sup>14</sup> Le fameux symbole évoqué ci-dessus.

**Marie-Laure<sup>15</sup>** : Depuis que vous avez commencé à vous rendre compte de ce que représentait le français dans le pays ?

**Véronique** : Et la manière dont on nous l'imposait ! Et la manière dont on vous catégorisait comme des sauvages ! Tu comprends ? Donc moi le rapport au français que j'ai c'est un rapport de, je ne sais pas comment te le dire... Je ne peux pas dire rébellion, je ne peux pas dire distance non plus... Un rapport... *d'amertume* d'une certaine manière. *C'est un rapport d'amertume parce que j'associais à la langue le comportement des bonnes sœurs, des religieuses à notre endroit.* Tu vois ? Donc pour moi quand on m'imposait le français, et quand on m'imposait le fait d'apprendre les mots par cœur, tu comprends, de venir les réciter, et *quand on ne me permettait même pas de m'exprimer, d'être moi-même, de retrouver mon identité dans ce cheminement, pour moi c'est comme si je n'avais pas le droit de vivre ; je n'avais pas le droit d'exister.*

Ces différents sentiments, qu'il convient de conjuguer au passé, vont évoluer, voire même se reconfigurer à 180° dans la phase canadienne du parcours de vie de Véronique. À son arrivée au Québec, elle fait le constat que « les Québécois sont blancs comme les Français, mais ils sont différents ». Ils seraient en effet plus gentils, particulièrement la secrétaire du département d'administration de l'université avec laquelle elle aurait eu sa première interaction significative avec un membre de la société d'accueil. Celle-ci, contrairement à ses appréhensions de départ basées sur le passif qu'elle avait et gardait en mémoire vis-à-vis du « locuteur type du français » dont elle s'était construit une image extrêmement négative, s'est étonnamment bien passée. Ce qui l'amena à reconsidérer son préjugement.

« Donc je me suis dit : « ok ; de toutes manières c'est pas la même chose, donc je peux redécouvrir cette langue, aimer cette langue, et aimer les gens qui parlent cette langue et m'identifier, tu vois à cette langue et aux gens qui parlent cette langue. Tu vois ? Donc c'est comme ça que j'ai refait ma construction. » (Véronique)

Deux choses intéressantes à soulever ici : le rôle important et parfois décisif des premiers contacts entre nouveaux-arrivants et représentants de la société d'arrivée dans la perception du nouvel environnement socioculturel, et la capacité particulière parfois attribuée à la langue, qui absorbe les caractéristiques des membres d'un groupe ethnolinguistique, et les identifie ou plus précisément les catégorise en retour. C'est ce type de processus qu'évoque Véronique lorsqu'elle déclare que « l'identité d'un pays se reflète dans la manière dont les gens parlent », afin de mieux me faire comprendre, à travers sa conception du lien langue-identité, son attitude vis-à-vis du français en Afrique, puis la révision de cette attitude au Québec, selon la même logique. Ainsi, elle qui a tant été marquée dans sa jeunesse par le fait colonial, l'imposition de la langue française et l'interdiction de parler sa propre langue – de vivre comme elle dit puisqu'elle existe de par sa langue – n'en a été que plus sensible à l'histoire et à la situation de minorisation des francophones au Québec où elle est arrivée deux ans après le premier Référendum<sup>16</sup>, au point de s'approprier leur cause militante.

<sup>15</sup> Je conserve ici mon propre prénom, dans la même logique exposée ci-dessus.

<sup>16</sup> Référendum ayant eu pour objet la souveraineté de l'État québécois. Le second Référendum aura lieu en 1995, les deux ayant donc vu le parti du « Non » l'emporter.

Ce type de reconfiguration des rapports construits au français est généralement lié, dans les raisons invoquées par les personnes qui le verbalisent, à deux facteurs influençant, conjointement ou non, leurs positionnements au sein de la société d'installation et corolairement vis-à-vis du français. D'une part, la présence de deux peuples représentant pour les migrants deux communautés d'accueil et la nécessité ressentie de devoir s'intégrer dans l'une ou l'autre ; donc de choisir son camp. Et, d'autre part, ce qu'exprime Véronique : une histoire ou une sorte de destin similaire du point de vue de la situation de minorisation de la communauté francophone, et du passé colonial des Africains, les poussant à se mettre du même côté qu'eux.

## 2.2 Souley ou la « défense du plus faible »

Cette nécessité de choisir son camp ne se limite pas, dans certains cas, uniquement au facteur linguistique qui consiste à se mettre du côté de la communauté avec qui les migrants ont une langue commune. Comme indiqué *supra*, certains migrants africains expriment un certain sentiment de proximité vis-à-vis du peuple acadien, du fait *et en dépit* de sa situation de minorisation. Mais également *et surtout* au regard du passé traumatique qui a marqué l'histoire des Acadiens.

« Mon sentiment avec les Acadiens c'est d'abord parce que c'est une minorité, et puis c'est un peuple qui a subi un génocide, qui a subi un Grand Déplacement, c'est ça d'abord. Nous, dans nos différents pays africains, on a eu des grands dérangements aussi. [...] Et puis ils aiment ça des gens qui viennent de loin et qui parlent français parce que ça renforce leur francophonie, c'est des alliés pour eux. J'ai trouvé ça bien. [...] Donc c'est ce qui m'a poussé à rester ici. Je me suis impliqué au sein de la communauté étudiante internationale d'abord ; acadienne ensuite. J'ai eu des enfants... » (Souley)<sup>17</sup>

Exemple parmi d'autres de choix explicite de construction d'un projet d'intégration au sein de la communauté francophone minoritaire acadienne par « connivence historique » ou « expérientielle », les propos de Souley soulignent bien cette mise en miroir qui peut être faite entre la domination historique du peuple acadien et celle des Africains. Cette mise en miroir peut se résumer du point de vue des contacts de langues inégalitaires par la formule suivante : l'anglais est au français en Acadie, ce que le français est aux langues africaines en Afrique. Elle reflète ainsi (toutes proportions gardées) la complexité des situations francophones soulignée par Klinkenberg dans la typologie qu'il en propose<sup>18</sup>, mais elle fait des

<sup>17</sup> D'origine guinéenne et bien que fils d'un père qu'il décrit comme un « francophile nostalgique de la France et aimant Victor Hugo », il a fait partie de la jeunesse guinéenne qui a soutenu la politique « d'africanité » du Président Sékou Touré (premier président de la République de Guinée). Il considère que dans les écoles, on leur avait fait beaucoup de lavage de cerveau et il trouvait plutôt normal d'étudier dans leurs langues nationales. Le français (qu'il a lui aussi appris à l'école) ne représentait pour lui qu'un outil, un médium de communication. Arrivé au Canada (Montréal) en 1990, c'est par hasard, comme il dit, qu'il s'est retrouvé deux ans et demi plus tard à Moncton (dont il ne soupçonnait pas même l'existence auparavant), où il « passait faire un tour pour voir » et où il s'est en fin de compte installé depuis 1994.

<sup>18</sup> Il distingue en effet : « 1 / Les usagers qui ont le français pour langue maternelle et ont la chance de pouvoir faire tout ou presque dans cette langue ; 2 / ceux qui l'ont pour langue

Africains, dans le cadre de leurs parcours migratoires, des « alliés » de ceux qui représentent dans leur propre histoire la figure du dominant. En arrivant ici, et en s'intéressant à l'histoire des Acadiens, ce dernier a en effet perçu l'importance que le positionnement de personnes comme lui, perçu par les membres de la communauté comme « ami francophone » pouvait avoir dans les rapports de forces en présence.

**Marie-Laure :** Toi comment tu penses que tu étais perçu par eux ?

**Souley :** Moi j'étais perçu comme étant un ami francophone d'abord.

**Marie-Laure :** Toi c'était parce que tu avais de la sympathie par rapport à leur histoire, et eux c'était parce que tu étais francophone d'abord ?

**Souley :** Francophone d'abord. Parce que n'oublie pas que ici c'est français/anglais, donc tous ceux qui parlent français sont des amis. Faudrait que ça pèse en apparence là. Donc nous sommes tous des alliés.

Notez dans cet extrait le quiproquo sur l'interprétation de son positionnement. S'il se positionne du côté de la communauté francophone, ce n'est pas, a priori, parce qu'il serait « francophone » ou se perçoit spontanément comme « francophone », mais parce qu'il est sensible à l'histoire des Acadiens, relue comme similaire à l'histoire coloniale africaine. D'abord perçu comme un ami francophone, Souley introduit une nuance dans cette hétéro-définition, en préférant s'auto définir comme un francophile (à l'instar de son père). Mais dans le même temps, cette nuance semble être une forme de concession reconnaissant la place de plus en plus importante que le français occupe dans sa vie, et qui se traduit notamment dans ses attitudes lorsqu'il déclare par exemple réclamer des services en français, donc au final, tenter de *vivre en français*<sup>19</sup>.

« *Maintenant le français...* Je suis un grand francophile hein ! Je refuse de parler anglais dans des magasins... Mais bon ça c'est à cause du Nouveau-Brunswick bilingue et puis faut revendiquer. Maintenant, le français c'est ma langue de travail. *C'est... Mon Dieu (rires), tu veux me faire dire des choses que je ne veux pas dire !* » (Souley)

Quelle est donc cette chose que, selon lui, je voudrais lui faire dire et qu'il ne voudrait pas dire, ou plutôt qu'il aurait éventuellement aimé ne pas avoir à verbaliser, cette verbalisation rendant peut-être plus réelle à ces yeux un changement qui se serait effectué – j'ose le terme – *insidieusement* dans l'organisation de ses rapports aux langues et les processus d'identification de soi qui vont avec ?

*Le français est là... Malheureusement...*

« Malheureusement le français, c'est elle qui est là maintenant. Ok ? C'est avec elle que je communique avec beaucoup de personnes, des amis. Même en parlant peul

---

maternelle mais doivent se battre pour qu'elle soit autre chose que la langue de la maison ; 3 / ceux qui l'ont momentanément choisie parce qu'elle est intéressante pour eux, mais qui pourraient s'en détacher si cet intérêt venait à baisser ou si le français devait devenir moins rentable ; 4 / ceux enfin à qui elle s'est imposée, et qui rêvent peut-être de s'en débarrasser » (Klinkenberg, 2001 : 75-76).

<sup>19</sup> « *Vivre en français* » constitue une notion qui souligne l'un des enjeux cruciaux de la lutte des Acadiens pour la survie de leur langue-identité et l'égalité des droits linguistiques et communautaires entre francophones et anglophones.

avec des amis à travers le monde, on parle peul, mais le français revient toujours ; pour expliquer des termes, pour expliquer, pour paraphraser, pour citer... Bon. Le français est là. Le français prime. » (Souley)

Comme Véronique, Souley a ainsi pris fait et cause dans le cadre de sa migration pour la communauté minoritaire, parce que *justement* elle est minoritaire et non pas *uniquement* ou pas *prioritairement* parce qu'il a migré avec, entre autres choses, la langue française, comme on pourrait le penser a priori<sup>20</sup>. Mais au contraire de Véronique qui semble véritablement assumer la reconfiguration de ses rapports au français, Souley, pour sa part, semble plutôt se débattre entre, d'un côté, un statut d'allié, d'ami francophone : une identité hétéro-définie et dont il accepte bien volontiers un des termes (ami, allié, du minoritaire) et, de l'autre, les conséquences que ce positionnement induit dans ses rapports actuels au français (le fait de se reconnaître *identitairement* parlant comme francophone). Il a en effet cette formulation semblant paradoxale, disant à la fois qu'il n'est pas « dans leur querelle français/anglais là » et dans le même temps « que voilà il faut aider le plus faible ». Nous allons voir, avec Sylla, un cas similaire inscrit dans une forme de relation dialectique tout en tension et négociations entre identification à la communauté acadienne et différenciation, selon des enjeux bien spécifiques.

### 2.3 Sylla ou le refus d'une seconde imposition linguistique et le passage de l'« opposant » au « défenseur »...

Sylla fait partie des personnes qui sont nées pendant la colonisation française et qui sont frontalement entrées en contact avec la langue française par la scolarisation effectuée en partie sous cette domination coloniale. Il est enseignant-chercheur à l'Université de Moncton, ville où il est installé depuis 1988, après dix-huit années passées au Québec et a, tout comme Véronique, vécu l'épisode du Référendum et été marqué par cela. Originaire du Mali, il est né plus précisément dans le petit village de Sévéré (situé dans la région de Ségou) à composition ethnique exclusivement peul (du moins à l'époque des faits considérés). Cette précision est importante dans la mesure où, à cette époque, l'école était mal considérée parce qu'on y apprenait le français, la langue du colon, qui était accusée de corrompre les esprits en les détournant de la tradition.

**Sylla :** Pour nous c'était un traumatisme important. Quelqu'un qui est appelé à aller à l'école, parce qu'on ne va pas par gré, on va par obligation, donc c'est un traumatisme pour nous.

**Marie-Laure :** Ça veut dire que même à la base vous n'aviez pas forcément envie ?

**Sylla :** Ben oui ! On n'a pas forcément envie d'aller à l'école ! Mais on est forcé d'aller à l'école. C'est le colon qui impose ça, c'est le déracinement, c'est l'acculturation, c'est l'éloignement du pays... on s'éloigne des parents... Chez nous on dit : « quelqu'un qui va à l'école il est perdu » !

L'expérience de Sylla présente à ce titre certaines similitudes avec celle de Véronique. Mais Sylla se différenciera, dans la reconversion effectuée au niveau de

<sup>20</sup> Et comme le sous-entend justement la politique migratoire d'attraction et de rétention des immigrants de langue française au sein des communautés francophones minoritaires hors Québec.

ses rapports au français, par le fait que cette reconversion demeure en quelque sorte *conjoncturelle*.

« Après être un opposant, je deviens un défenseur parce que c'est le médium de communication avec le reste du monde. Et puis il faut pas encore qu'on... On m'a imposé d'abord pour perdre l'autre, on veut m'imposer encore pour perdre le deuxième ! C'est beaucoup de traumatismes ! [...] Le français devient maintenant un médium très important pour rayonner au niveau mondial, au niveau international, au niveau de la carrière. On le supporte ! » (Sylla)

Il ne va pas en effet, comme Véronique, aller jusqu'à épouser totalement, par exemple, la cause des Québécois dans leur lutte, et reconsidérer ses sentiments envers le français. Le français demeure pour lui une langue *imposée*, source de traumatismes. Il me semble en effet y avoir une nuance, presque imperceptible, mais très importante en fin de compte, entre les positionnements de Véronique et Sylla. La reconfiguration des sentiments de Véronique semble sans réserves. C'est-à-dire qu'à partir du moment où elle a pu constater qu'il y avait aussi des Blancs parlant français qui étaient « gentils », *i. e.*, différents de l'image très négative qu'elle avait du Blanc colon qu'elle a connu au Togo (et surtout des religieuses françaises dont elle n'a pas du tout apprécié les méthodes d'enseignement), elle a pris acte de ce fait et s'est dit qu'elle peut donc « aimer » *et* « cette langue » *et* « les gens qui parlent cette langue ».

Sylla, pour sa part, se situerait plutôt dans une forme de réaction de préservation de son équilibre émotionnel personnel, et non dans un réel mouvement de solidarité « gratuite » envers une communauté en lutte pour sa préservation identitaire et linguistique. On est plus dans un cas de figure de convergence d'intérêts communs. Il a déjà subi l'imposition d'une langue. C'est un fait. Il se trouve par ailleurs qu'il peut en faire un atout. Il n'a donc pas envie d'adopter un positionnement qui l'obligerait à accepter ce qu'il appelle « un second traumatisme », du fait de la domination d'une autre langue.

La reconfiguration effectuée se situerait donc au niveau d'un rapport au français qui devient, d'une langue à laquelle il s'opposait, une langue qu'il défend. Mais seulement pour en faire une alliée face à l'anglais ; un atout qu'il possède déjà et qu'il peut capitaliser pour ne pas être obligé de céder à la quasi obligation de fonctionner en anglais. En ce sens, lui aussi a choisi son camp. Mais pour son propre intérêt, en fonction de la lecture faite d'une situation qu'il rencontre au détour de sa migration. D'ailleurs, il considère qu'il n'a pas changé. Il était ouvert avant, il reste ouvert aujourd'hui. Ce qui exprime bien le fait, dans cette autoreprésentation de lui-même comme n'ayant pas changé malgré ses nouvelles dispositions envers le français (pour n'évoquer que cet unique aspect), que celles-ci ne touchent pas ses sentiments propres, mais uniquement des rapports construits et réorientés en fonction d'enjeux de projection au sein d'une société donnée.

#### 4. Fragments réflexifs et projectifs

Ces quelques expériences donnent un aperçu de l'étendue et de la complexité du débat posé avec, au cœur de ce débat, la diversité des situations sociolinguistiques et des nombreux paramètres et enjeux – parfois antagonistes – qu'elles comportent. La diversité des expériences sociolangagières et identitaires ici

évoquées, s’inscrivant dans cette diversité des situations sociolinguistiques qui les sous-tendent, est, pour sa part, intrinsèquement liée à la diversité des histoires d’appropriations langagières et des histoires de compagnonnage (à dimensions variables) avec le français, dont nous avons eu un petit aperçu<sup>21</sup>. Se manifeste également, en filigrane, dans l’écheveau de toutes ces expériences, une traduction de la *jection*<sup>22</sup> de chaque individualité qui se construit et se reconfigure selon les interprétations anthropo-socio-historiquement situées du monde dans lequel l’être est ainsi « jeté ». Construction et reconfiguration des modes d’être au monde et aux autres, empreintes de divers enjeux – pas toujours décelés – mais avec, malgré, ou en dépit desquels, il faut tout de même composer.

« L’individu est construit par l’histoire. L’identité se construit à partir, d’une part, des événements personnels qu’il a vécus et qui forment la trame de sa biographie, histoire singulière et unique, d’autre part, à partir des éléments communs à sa famille, à son milieu, à sa classe d’appartenance [tout ceci devant être considéré au pluriel], qui le positionnent comme un être sociohistorique. » (de Gaulejac, 1999 : 44)

L’examen des *effets* de l’histoire (le « *Wirkungsgeschichte* » gadamérien) que j’ai voulu mettre ici en lumière (avec le lien entre les processus socio-historiques d’introduction et d’implantation du français en Afrique et en Acadie et les dynamiques de constructions identitaires de migrants africains dans le rapport à la langue héritée d’un passé colonial) est significatif pour une *lecture autre* de la francophonie. Celle-ci est consubstantiellement liée à ce passé colonial, pour ce qui concerne les espaces où prennent naissance les parcours des participants à ma recherche (ce qui en fait un « effet » par excellence de l’histoire, au regard de l’étendue de son impact). En ce sens, la proposition, par exemple, de Véronique Castellotti (2013 : 10) qui souligne que le passage d’une francophonie coloniale à une francophonie diversitaire s’impose comme une thématique centrale du débat, est intéressante à considérer. La notion de diversité revêt toutefois des accents politico-économiques<sup>23</sup> qui concourent à en troubler la conception. Aspect qu’évoque Jean-Marie Klinkenberg, dans l’ouvrage précédemment cité, en soulignant le caractère suspect d’une diversité quasiment érigée en nouveau dogme, notamment lorsqu’elle est pensée dans le cadre de la mondialisation et de ses effets concurrentiels (aussi bien au niveau pragmatique des échanges de biens marchands, qu’à celui plus symbolique d’une certaine forme de marchandisation des identités et compétences linguistiques).

« Le point central de la nouvelle donne francophone se laisse donc résumer en un seul mot : diversité. Mais cette formule assurément généreuse est si générale et si consensuelle qu’elle en devient suspecte. » (Klinkenberg, 2013 : 24)

Il va par ailleurs plus loin dans la mise en évidence d’une forme d’instrumentalisation de la question de la francophonie et du statut du français (à redéfinir donc) dans une société mondialisée, en déroulant, de façon édifiante, un argu-

<sup>21</sup> Pour de plus d’éléments à ce sujet, voir Tending, 2014 ([http://www.applis.univ-tours.fr/theses/2014/marie-laure.tending\\_3549.pdf](http://www.applis.univ-tours.fr/theses/2014/marie-laure.tending_3549.pdf)), pages 234 et suivantes.

<sup>22</sup> Robillard (2008, 2011 notamment), s’inspirant de Gadamer (1976).

<sup>23</sup> Elle a notamment été érigée au statut de thématique prioritaire de l’OIF, sous l’égide du « dialogue des cultures », lors de la *IX<sup>e</sup> Conférence des chefs d’État et de gouvernement des pays ayant le français en partage*, qui s’est tenue à Beyrouth en 2002.

mentaire autour de trois objectifs identifiés, liés à cette nécessité de « redéfinition » du statut du français évoquée ci-dessus :

« Dans le cadre de la compétition économique mondiale, les États francophones septentrionaux développés ont intérêt à garder compétitive (n'ayons pas peur de dire : rentable) la langue qui les définit. Car l'intérêt économique d'une langue – facteur capital dont Rivarol pointait le rôle dans « l'universalité » du français – peut aisément se mesurer. Un premier objectif, pragmatique et même égoïste. Mais il se fait que ce premier objectif pragmatique peut être conjugué avec un second, pragmatique et idéaliste à la fois, qui est le développement du Sud. La plupart des populations francophones résident dans des pays pauvres, où l'implantation d'un enseignement est crucial [sic]. Les États francophones du Nord ont donc intérêt à investir dans ce marché qui leur est offert pour les raisons historiques liées à l'aventure coloniale. Or la conjonction de ce premier et de ce second objectif en génère un troisième, plus résolument idéaliste : le maintien de la diversité culturelle. Mais celui-ci ne vient qu'en conclusion et non en prémisses. Si le français peut être une « langue de diversité », c'est donc simplement parce qu'il est dans une position conjoncturelle qui lui permet de l'être en ce début de millénaire. Il présente en effet ces deux caractéristiques importantes : d'une part il permet l'expression de la modernité, et d'autre part – assez fort pour être fédérateur et assez faible pour n'être pas (ou plus) universellement dominateur – il occupe une position tactique qui lui permet de jouer un rôle important dans le combat contre la massification et l'uniformisation du monde (cf. Klinkenberg : 2001, 2003) ». (Klinkenberg, 2013 : 31)

Apparaît très clairement, dans cette démonstration, la dimension éminemment stratégique (et l'instrumentalisation de la langue et de la diversité qui va avec) des positionnements qu'adoptent les « États francophones septentrionaux développés » pour demeurer compétitifs sur la scène mondiale, en accroissant la « rentabilité de la langue qui les définit ». Mais ces États francophones développés ne sont pas les seuls acteurs à même de déployer de telles stratégies, du moins, à adopter vis-à-vis de la langue française des positionnements « réfléchis » et non pas seulement affectifs. Les migrants africains en provenance des anciens mondes coloniaux franco-belges, ne sont pas en reste, sur une échelle plus individuelle. Ils peuvent potentiellement, eux-aussi, jouer de cette position tactique qu'occuperait le français (« assez fort pour être fédérateur et assez faible [face à l'anglais] pour n'être pas (ou plus) universellement dominateur »), en mettant en balance la question – non évidente – de l'identification francophone qui se pose à eux (indépendamment des compétences et pratiques diverses effectives de la langue). Nous retrouvons ici, de façon assez significative, la catégorie des usagers qui ont « momentanément choisi [la langue française] parce qu'elle est intéressante pour eux, mais qui pourraient s'en débarrasser si cet intérêt venait à baisser ou si le français devait devenir moins rentable » Klinkenberg (2001 : 75-76), évoquée *supra*, et dont l'expérience de Sylla rend notamment assez bien compte.

### Réflexions conclusives : « Es-tu francophone ? Ça dépend... »<sup>24</sup>

Dans cette paraphrase du titre de l'ouvrage de Valentin Feussi qui s'interroge sur la pertinence de la catégorie « français », est mis en avant le constat que « l'identité francophone », tout comme « le français » et les rapports construits à

<sup>24</sup> Cf., Feussi, V., 2008, *Parles-tu français ? Ça dépend... Penser, agir, construire son français en contexte plurilingue : le cas de Douala au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.

cette langue, apparaît comme une entité relative, tributaire d'un ensemble de représentations dont la source et la portée sont contextuelles.

« Être francophone [au Canada], c'est ne pas être anglophone et s'affirmer solidaire face à l'anglicisation (Cuq, 2003 : 112) et à la minorisation. Cette conception en creux reflète l'état des lieux des francophonies minoritaires au Canada (Thériault, 1999). » (Jacquet, Moore & Sabatier, 2008 : 83)

Être francophone c'est aussi, selon une certaine vision, ne pas être français (de souche). C'est appartenir et/ou s'inscrire dans cette périphérie non hexagonale que représente, d'un point de vue franco-français, cette francophonie, tant institutionnelle que sociolinguistique. Une autre façon de traduire ce point de vue, serait de dire que la francophonie, « c'est les autres ». Il y a ici un changement de nature impliquant le fait que, plus qu'une question de centre et de périphérie – qui participent tous deux d'un même ensemble, hiérarchisé –, se donne à voir, dans cette perspective, une symbolique de la séparation du même et de l'autre : le centre (la France) y devient l'original ou encore la matière première, et la périphérie (la francophonie) la copie ou le produit dérivé. Néanmoins, ce que le « ça dépend... » exprime aussi, c'est le positionnement du locuteur (africain), axé sur une histoire qu'il se (re)construit avec cette langue, par-delà les (ou en dépit des) représentations de la francophonie exprimées ci-dessus et qui lui assignent d'avance, d'une certaine manière, une forme de contenu identitaire à endosser. Si la francophonie est sujette à diverses représentations (pour la plupart empreintes d'idéologies et imaginaires qui sont le produit de leurs contextes d'émergence) le locuteur africain du français (dans ses diverses variétés), situé dans l'histoire qui a conduit à faire de lui ce locuteur, semble garder, en dernière analyse, le choix de la représentation (de soi) dans laquelle se couler, selon les circonstances. Ce qui domine ici c'est bien le sentiment de contingence lié à cette question de l'identification francophone.

J'irai plus loin en disant que la question la plus pertinente à poser ce ne serait pas « Es-tu francophone », comme je l'ai initialement formulé en écho à la réflexion déroulée, mais plutôt (et de façon moins essentialisante et plus circonstanciée) : « Pourquoi parles-tu français ? ». Formulation qui ouvre le champ à une large palette de réponses possibles<sup>25</sup> qui, elles, ouvrent dans le même temps le champ à autant de

<sup>25</sup> A titre illustratif, voici par exemple celle que fournit un des auteurs ayant contribué à l'ouvrage collectif coordonné par Makhily Gassama (*L'Afrique répond à Sarkozy. Contre le discours de Dakar*, 2008), en conclusion de son analyse de la francophonie, entre autres, comme instrument de pouvoir : « Il arrive qu'on me demande pourquoi, en tant qu'écrivain et enseignant, je pratique le français. Oui, je pratique le français autant que mes langues nationales, et sans complexes. Parce que j'ai de tout temps considéré la langue française comme une langue "concubine", une langue "deuxième bureau", avec des sensations supplétives par rapport à la langue maternelle... Je n'en suis pas moins fier, ni moins vigilant. » (Yoka, 2008 : 536). Je ne peux m'empêcher de relever le caractère quelque peu « osé » de cette métaphore de la langue « concubine », renforcé par l'évocation du « deuxième bureau » (synonyme en Afrique de « maîtresse ») qui lui est accolée, sans parler des « sensations supplétives » que cette « concubine-maîtresse » est supposée apporter à son usager... A noter qu'il rajoute par la suite (sous forme de concession) que : « comme l'argent, la langue est une bonne servante, mais une dangereuse... maîtresse ! » (*idem*). Ceci constitue un bel exemple suggérant la large palette de positionnements potentiels vis-à-vis du français, par un détournement (volontairement) provocateur. Ce que l'auteur décrit ici de ses rapports au français,

possibilités de positionnements (identitaires ou non, c'est selon). Cela pourrait constituer une manière de s'inscrire dans cette dynamique d'émancipation d'une francophonie coloniale évoquée par Véronique Castellotti (2013, *op. cit.*), se traduisant donc par une nécessaire valorisation de la diversité des positionnements possibles vis-à-vis du français, et non plus par la seule référence – qu'elle soit positive ou négative – à la langue de l'ancien colon. Cela pourrait également représenter une façon de sortir de la logique du « dilemme identitaire » que peut générer la première formulation<sup>26</sup>, qui contient également une forme d'assignation à devoir se dire oui ou non « francophone », à devoir absolument se prononcer sur un sentiment d'identification à une langue dont le statut en Afrique fait que les choses ne se posent pas nécessairement en ces termes<sup>27</sup>. En ce sens, cela participe aussi d'une forme de réappropriation des effets de l'histoire :

« Je suis un autodidacte de la langue française, et un autodidacte de la brousse malienne. Je suis de la pléiade des cadets du XX<sup>e</sup> siècle, époque où, dans mon pays, apprendre à écrire et à lire en français était plutôt une malédiction. Je ne regrette nullement d'avoir été ce maudit, car la connaissance du français me permet un commerce intellectuel plus élargi, et c'est grâce à cette connaissance qu'aujourd'hui je vous demande de multiplier nos relations humaines, afin de nous mieux connaître, pour nous aider de façon satisfaisante. Sinon, ce que vous ferez pour nous, sans nous, sera comme un vêtement que vous n'aurez pas confectionné sur mesure pour nous. Le résultat sera que vous aurez perdu l'étoffe, sans que nous, nous soyons habillés. » (Hampâté Bâ, 1998 : 14)

Dans quelle mesure le français (dans sa pluralité sociolinguistique et socio-culturelle), comme héritage de la colonisation et donc, les francophonies qui en sont issues, sont appropriables par les différents acteurs qui y prennent part de façon différenciée, permettant ainsi la prise en compte des sensibilités de chacun, sur la base de lectures (*également* valorisées) de l'histoire qui les relie ? Le point de départ d'un questionnement différencié sur la francophonie a été la prise de conscience, tant par les chercheurs que par les instances politiques, que celle-ci ne pouvait plus être appréhendée uniquement comme un grand ensemble uni par le dénominateur commun (idéologiquement construit) de la langue, très diversement significatif d'un espace à un autre, d'une communauté linguistique à une autre et même d'un individu à un autre.

Ce qui implique aussi d'envisager la diversité, non pas seulement comme une thématique, mais comme une démarche de recherche permettant d'envisager les expériences sociolangagières et identitaires comme plurielles par essence, même dans des situations conçues comme monolithiques, puisque traductions d'expériences et d'histoires croisées qui se construisent dans des rapports toujours altéritaires.

---

pourrait effectivement se traduire, en termes sociolinguistiques, par « langue seconde » (mais qui serait par contre beaucoup moins suggestif que « langue concubine »).

<sup>26</sup> C'est bien ce qu'exprime l'extrait en titre et en exergue de l'article où Moussa s'étonne de se voir identifier en tant que francophone par les Acadiens et refuse dans un premier temps cette assignation (« non je ne suis pas francophone »), avant de se demander, visiblement troublé s'il peut *identitairement* se définir aussi en tant que francophone.

<sup>27</sup> Autre exemple illustrant ce constat : « Ça, être francophone, c'est rien. Être francophone au Congo ça veut dire que tu es intellectuel. Tu peux parler français, tu peux communiquer en français mais une identification francophone, non » (Germaine, originaire du Congo Kinshasa).

La mise en regard d'espaces sociolinguistiques et socio-historiques aussi différents que l'Afrique noire et l'Acadie du Nouveau Brunswick, a ici, dans cette perspective, bien mis en évidence la complexité des processus d'identification, au travers des histoires, individuelles comme collectives, et des rapports différenciés ou convergeant à une langue « symbole » qui y sont donnés à voir. Ces processus d'identifications, variés et contingents, réactualisent la question de l'éclatement des catégories « francophone » et « francophonie ». En ce sens, les dynamiques migratoires constituent également une dimension importante à intégrer à la problématique de la francophonie, au vu notamment de l'impact potentiel des processus de diasporisation dans la complexification des représentations de soi et de l'autre (Feussi, 2014) et, à terme, dans la redéfinition des expressions identitaires et communicatives (re)configurant cette francophonie (à accorder plus que jamais au pluriel comme les espaces qui la composent).

### Bibliographie

- AMEDEGNATO, O. S. (2013). « De quelques paradoxes de la situation du français en Afrique subsaharienne », in Castellotti, V. (dir.), *Le(s) français dans la mondialisation*, Bruxelles, EME & InterCommunications, pp. 71-84.
- BOUDREAU, A. & DUBOIS, L. (2003). « Les espaces discursifs de l'Acadie des Maritimes », in Heller, M., & N. Labrie (éd.), *Discours et identités. La francité canadienne entre modernité et mondialisation*, Proximités, pp. 89-113.
- CALVET, L.-J. (2010). *Histoire du français en Afrique. Une langue en copropriété ?*, Paris, Écriture.
- CASTELLOTTI, V. (dir.), (2013). *Le(s) français dans la mondialisation*, Bruxelles, EME & InterCommunications.
- CAZAUX, Y. (1992). *L'Acadie. Histoire des Acadiens*, Paris, Albin Michel.
- DAIGLE, J. (éd.), (1993). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes.
- DEBONO, M. (2010). *Construire une didactique Interculturelle du français juridique : approche sociolinguistique, historique et épistémologique*, thèse de Doctorat, Université François-Rabelais de Tours.
- FEUSSI, V. (2008). *Parles-tu français ? Ça dépend... Penser, agir, construire son français en contexte plurilingue : le cas de Douala au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.
- FEUSSI, V. (2014). « Être à la fois ici et ailleurs ? Diasporisation, langues et constructions identitaires à travers des cameroon tags », in Bulot, T., Boyer, I. et M.-M. Bertucci (dir.), *Diasporisations sociolinguistiques & précarités (Discrimination(s) et mobilité(s))*, Paris, L'Harmattan, pp. 123-144.
- FORLOT, G. (2008). *Avec sa langue en poche : parcours de Français émigrés au Canada (1945-2000)*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain.
- GADAMER, H.-G. (1996[1976]). *Vérité et Méthode. Les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris, Seuil.
- GASSAMA, M. (2008). *L'Afrique répond à Sarkozy. Contre le discours de Dakar*, Paris, Philippe Rey.

- GAULEJAC, V. de (1999). « Autobiographie, biographie et histoire de vie », in Akoun, A. & P. Ansart, *Dictionnaire de sociologie*, Le Robert/Seuil, pp. 43-44.
- GRIFFITHS, N. (1997). *L'Acadie de 1686-1784. Contexte d'une histoire*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- HAMPÂTE BÂ, A. (1998). *Sur les traces d'Amkoullel l'enfant peul*, Arles, Actes Sud.
- HAMPÂTE BÂ, A. (1991). *Amkoullel l'enfant peul. Mémoires*, Arles, Actes sud.
- HELLER, M. (2002). *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris, Éditions Didier.
- JACQUET, M., MOORE, D. & SABATIER, C. (2008). « Médiateurs culturels et insertion de nouveaux arrivants francophones africains : parcours de migration et perception des rôles », *GLOTTOPOL*, n° 11, pp. 81-94.
- KLINKENBERG, J.-M. (2001). *La langue et le citoyen. Pour une autre politique de la langue française*, Paris, PUF.
- KLINKENBERG, J.-M. (2013). « La francophonie : pour qui ? pour quoi ? », in Castellotti, V. (dir.), *Le(s) français dans la mondialisation*, Bruxelles, EME et InterCommunications, pp. 17-38.
- LANDRY, N. & LANG, N. (2001). *Histoire de l'Acadie*, Québec, Éditions Septentrion.
- LAUVRIERE, E. (1922). *La tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, Paris, Editions Bossard.
- LAUVRIERE, E. (1947). *Brève histoire tragique du peuple acadien. Son Martyre et sa Résurrection*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien Maisonneuve.
- LEGER, T. et NGAFOMO, J.H. (2016). *Nouveaux discours de la francophonie à l'heure des grands défis mondiaux*, Paris, L'Harmattan.
- MAILLET, A. (1979). *Pélagie-la-Charrette*, Éditions Grasset.
- MAKOUTA-MBOUKOU, J. -P. (1973). *Le français en Afrique noire*, Paris, Bordas.
- MANESSY, G. (1994). *Le français en Afrique noire. Mythe, stratégies, pratiques*, Paris, l'Harmattan.
- ROBILLARD, D. de (2008). *Perspectives alterlinguistiques. Volume 2 – Ornithorhynques*, Paris, L'Harmattan.
- ROBILLARD, D. de (2009). *Réflexivité, herméneutique. Vers un paradigme de recherche ?*, *Cahiers de sociolinguistique* n° 14, Presses Universitaires de Rennes.
- ROY, M. (1981). *L'Acadie des origines à nos jours. Essai de synthèse historique*, Montréal, Éditions Québec/Amérique
- SURET-CANALE, J. (1962). *Afrique noire. L'ère coloniale : 1900-1945*, Paris, Éditions Sociales.
- TENDING, M.-L. (2014). *Parcours migratoires et constructions identitaires en contextes francophones. Une lecture sociolinguistique du processus d'intégration de migrants africains en France et en Acadie du Nouveau-Brunswick*, Thèse de doctorat, Université de Moncton / Université François-Rabelais de Tours.
- VIOLETTE, I. (2010). *Immigration francophone en Acadie du Nouveau-Brunswick : langues et identités. Une approche sociolinguistique de parcours d'immigrants francophones à Moncton*, Thèse de Doctorat, Université de Moncton / Université François-Rabelais de Tours.